



Fondation littéraire Fleur de Lys

Montréal, 30 Mars 2007

Madame Véronik Aubry,
Attachée de presse,
L'Honorable Line Beauchamp,
Ministre de la culture et des communications
Gouvernement du Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A
1er étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame,

La ministre de la culture et des communications du Québec, l'Honorable Line Beauchamp, sauvera-t-elle de la fermeture la maison d'édition en ligne de la Fondation littéraire Fleur de Lys annoncée dans l'édition de ce jour du quotidien Le Journal de Montréal ?

<http://manuscritdepot.com/edition/communique.htm>

Il existe un moyen fort simple de nous venir en aide : accepter de subventionner notre projet «Initiation à l'édition» présenté dans le cadre du programme «Aide aux projets / Accueil ».

<http://manuscritdepot.com/initiation-edition.htm>

Ce projet, créateur de trois emplois à temps plein pour une période de 62 semaines, n'oblige pas la ministre à prendre position en faveur de l'édition en ligne. Il lui permet cependant de venir en aide à notre fondation dans sa mission d'information, tous types d'édition confondus, auprès des nouveaux auteurs, des aspirants éditeurs et des enseignants. Grâce à cette subvention, Madame la Ministre nous permettrait de préserver, par la bande, notre maison d'édition en ligne.

Dans l'article paru aujourd'hui dans Le Journal de Montréal, vous soulignez attendre le rapport d'un comité. Nous aimerions en savoir plus sur ce comité, ses travaux, ses membres,... car nous n'avons pas été consultés par ce dernier quoique nous soyons le pionnier dans le domaine de l'édition en ligne avec impression à la demande au Québec.

À votre question «Quelle place va prendre l'édition en ligne par rapport à l'édition traditionnelle?», permettez-moi de répondre que l'édition en ligne doit être et demeurer «une alternative» à l'édition traditionnelle, ce qui implique que l'édition en ligne ne doit pas être envisagée comme un compétiteur de l'édition traditionnelle mais un simple complément. J'espère sincèrement que votre comité sur la question abonde en ce sens.

Qui plus est, l'édition en ligne doit être proposée comme un tremplin pour l'édition traditionnelle, comme ce fut le cas pour quelques-uns de nos auteurs qui, après avoir publié en ligne ont reçu des offres d'éditeurs traditionnels.

Ici, la grande différence entre l'édition en ligne et l'édition traditionnelle est dans la distribution et la vente des livres. L'édition en ligne se limite à l'internet pendant que l'édition traditionnelle profite du réseau des librairies (traditionnelles). À notre avis, l'édition en ligne ne doit pas viser les librairies traditionnelles car elle perdrait ainsi les avantages de l'internet et de l'impression à la demande qui lui permettent, entre autres, de ne pas avoir à conserver d'inventaire comme doivent le faire les éditeurs traditionnels pour remplir leur mandat auprès des librairies traditionnelles. Bref, la complémentarité de l'édition en ligne et de l'édition traditionnelle ne force pas le ministère à revoir ses politiques de soutien à l'édition traditionnelle mais uniquement à ajouter une aide à l'édition en ligne.

Qui plus est, l'aide à l'édition en ligne ne doit pas être récurrente, comme celle accordée à l'édition traditionnelle. Voilà de quoi réjouir la ministre dont le budget est presque entièrement récurrent d'une année à l'autre. L'édition en ligne a uniquement besoin d'un coup de pouce pour son démarrage et, dans notre cas, pour son développement afin d'atteindre l'autofinancement. Car contrairement aux coûts de l'édition traditionnelle, ceux de l'édition en ligne sont minimes. Par exemple, notre fondation a atteint l'autofinancement de ses activités, y compris celles reliées à l'édition, il y a maintenant deux ans. Tout ce qu'il manque à notre fondation pour assurer son avenir, c'est une permanence de deux employés. Autrement dit, l'édition en ligne est non seulement faisable mais aussi viable actuellement pour autant qu'elle soit entièrement bénévole, comme l'est notre fondation.

Pour générer les profits utiles à la création d'emplois permanents, il faut simplement augmenter la capacité d'édition, de diffusion et de mise en marché des livres, ce que de simples bénévoles ne peuvent pas faire sans l'appui d'une permanence. Ainsi, mis à part l'aide à la conception du site internet de l'éditeur en ligne, le ministère pourrait se limiter à une aide pour la création d'emplois permanents sur une période de 18 à 24 mois, comme le font d'ailleurs les CEDECs (Corporation de développements économique et communautaire) pour les projets d'économie sociale, le critère de base demeurant l'autofinancement à court terme plutôt qu'une aide annuelle récurrente (notez que c'est sur ce type de corporation que nous comptons pour notre projet de librairie-café). Il n'y a donc pas de quoi fouetter un chat dans la recherche d'une solution pour permettre au Québec de combler son retard dans le domaine de l'édition en ligne.

La seule et unique raison qui n'a pas permis à ce jour à notre fondation de créer les emplois permanents visés au départ, c'est le manque de support pour la mise en marché, plus spécifiquement la publicité, ou si vous préférez, l'information auprès des auteurs et des lecteurs potentiels. Notre projet «Initiation à l'édition» va en ce sens. Vous n'avez pas idée jusqu'à quel point nous devons «former» nos auteurs et nos lecteurs à l'édition, à tous les types d'édition, pour bien les servir.

Si le Québec se classe au dernier rang de l'édition en ligne en Occident, c'est uniquement parce que les auteurs et les lecteurs, ne la connaissent pas, car la matière première et l'intérêt sont là. Nous constatons cet intérêt à chaque jour. Au cours du présent mois, nous aurons édité plus d'une vingtaine de nouveaux titres. Ce sera le mois le plus productif de la fondation depuis sa création en juin 2003. Pourquoi? Parce que les médias de Montréal parlent de plus en plus de nous (Le Journal de Montréal, les hebdomadaires régionaux, L'Actualité, Tout le monde en parle,...) et diffusent ainsi l'information nécessaire auprès de la population. Intéresser les médias

n'est pas une mission facile à remplir de nos jours, d'autant qu'il nous faut aussi former les journalistes à l'édition en ligne afin qu'ils puissent traiter adéquatement du sujet et qu'ils ne l'oublient pas lorsque vient le temps de parler de littérature, comme ce fut le cas dans La Presse en fin de semaine. La journaliste ne connaissait visiblement pas l'édition en ligne et elle n'est pas la seule dans ce cas

<http://manuscritdepot.com/nouveaux.htm#La%20Presse>

Or, dans les pays en avance sur le Québec en matière d'édition en ligne, les médias traitent régulièrement du sujet pour informer la population. Pourquoi cette différence ? Parce que l'aide gouvernementale a attiré l'attention des médias en donnant à l'édition en ligne une certaine crédibilité et notoriété. Nous pouvons donner en exemple l'implication du Conseil de l'Europe dans plusieurs projets d'édition en ligne depuis 1998 et la commission sur le livre numérique tenue par le ministère de la culture en France dès l'an 2000. Ici, au Québec, il en sera de même le jour où le ministère supportera notre initiative. Force est de conclure que l'aide que nous espérons aura un double impact : sauver notre maison d'édition en ligne de la fermeture et attirer définitivement l'attention des médias et ainsi informer les auteurs et les lecteurs à qui revient somme toute de décider de notre avenir.

Sachez que ce n'est pas par hasard si nous parlons de «fermeture» alors que nous visons le contraire. Mais nous en sommes rendus là pour attirer l'attention des médias et de Madame la ministre. N'est-ce pas malheureux ? Et dire que nous demandions à la ministre que 5,000\$ en 2003. À cette époque, cette petite subvention nous aurait permis d'atteindre l'autofinancement en moins de 6 mois. Mais ce n'est pas ce qui passé : six mois après le dépôt de notre demande, nous apprenions qu'elle avait été perdue par un membre du cabinet et nous avons dû tout reprendre à zéro avec, pour résultat, cette lettre de refus datée de février 2004 publiée sur cette page de notre site:

<http://manuscritdepot.com/line-beauchamp.htm>

Nous savions fort bien que le ministère n'avait pas de programme d'aide pour l'édition en ligne au moment d'adresser notre demande à Madame la ministre. Nous espérions une aide spéciale, discrétionnaire. Mais jamais notre demande ne fut présentée comme telle à la ministre.

En fait, ce n'est que l'automne dernier, deux ans et demi plus tard, que la ministre fut informée de notre existence suite à une lettre ouverte adressée à son intention et diffusée auprès de toutes les directions du ministère. En réponse à la question du journaliste David Patry du quotidien Le Journal de Montréal, le soir de la grande première de Kent Nagano, Madame la ministre a répondu qu'elle connaissait notre fondation en prenant soin d'ajouter que nous venions de commencer notre lobbying. Or, notre première démarche auprès de son cabinet remonte en réalité à juin 2003. La direction de notre fondation fut très surprise de cette déclaration de la ministre. D'une part, nous n'avons pas, croyons-nous, à nous investir dans une vaste opération de lobbying pour atteindre la ministre. L'édition en ligne n'est pas une bataille politique. D'autre part, elle aurait dû être informée de notre existence et de notre mission dès notre première démarche en juin 2003.

Aujourd'hui, nous devons, en pleine campagne électorale, annoncer la fermeture de notre maison d'édition en ligne pour attirer l'attention de Madame la ministre en vue d'obtenir rapidement une réponse à notre demande de subvention qui ne concerne même pas l'édition en ligne directement.

Enfin, permettez-moi aussi de répondre à vos deux autres questions.

«Comment assurer la qualité d'une œuvre qui est publiée en ligne ?» Votre question laisse supposer que les œuvres publiées en ligne ne sont pas de qualité. Or, si plusieurs des œuvres que nous publions furent préalablement refusées par des éditeurs traditionnels, il faut savoir

qu'une œuvre n'est pas obligatoirement refusée par un éditeur traditionnel parce qu'elle n'est pas de qualité, comme nous l'expliquons en page d'accueil de notre site internet à la lumière de l'examen des nombreuses lettres de refus que nous avons recueillies auprès de nos auteurs :

«Nos éditeurs refusent plus de 90% des manuscrits. Et dans la majorité des cas, les manuscrits ne sont pas refusés parce qu'ils ne sont pas intéressants. Au contraire, la plupart des lettres de refus reçues par nos auteurs précisent clairement que leurs manuscrits ne manquent pas d'intérêt. Et on y souligne aussi très souvent la qualité littéraire. Bref, la plupart du temps, ce n'est pas le manuscrit de l'auteur qui est en cause.

Nos éditeurs refusent plus de 90% des manuscrits tout simplement parce qu'ils sont débordés de manuscrits, des dizaines voire des centaines par mois. Car de plus en plus de gens écrivent et de mieux en mieux compte tenu de l'accès généralisé à l'éducation. Nos éditeurs, je suis convaincu, font tout en leur pouvoir pour offrir aux lecteurs le maximum de nouveautés à chaque rentrée littéraire. Et le nombre de nouveautés augmente d'une année à l'autre avec, pour conséquence, un marché du livre complètement saturé. L'espace en librairie n'est pas illimité. Les libraires acceptent d'emblée toutes les nouveautés mais encore faut-il qu'elles se vendent. Le libraire doit rentabiliser son espace. Les livres qui ne se vendent pas sont vite retournés aux distributeurs pour faire place à la prochaine vague de nouveautés. Aujourd'hui, la durée de vie d'une nouveauté en librairie n'est plus que de trois mois si elle ne connaît pas le succès de vente espéré.

Dans ce contexte, les éditeurs tentent de repérer les manuscrits qui peuvent connaître un succès commercial instantané une fois en librairies. Le potentiel commercial d'un manuscrit est devenu l'un des principaux critères de sélection des auteurs qui seront édités. Et on parle ici d'une approche à très court terme car, vous le savez maintenant, au bout de trois mois le livre lui sera retourné s'il ne se vend pas.»

De plus, plusieurs auteurs de renom choisissent désormais d'emblée l'édition en ligne et plusieurs ne se donnent même plus la peine de soumettre préalablement leurs œuvres à des éditeurs traditionnels. Il en va ainsi de l'écrivaine professionnelle Monique De Gramont dont une œuvre est publiée par nous et d'autres par Fides en France. Et que dire de Chantal Gevrey, récipiendaire du prix Robert-Cliche, qui publie trois recueils de nouvelles chez nous. Que penser encore de l'auteur Pierre Chatillon, professeur émérite de l'Université du Québec et récipiendaire des Prix Adagio du Salon du livre de Trois-Rivières et du Prix d'excellence en littérature du Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec, signataire de plus de 20 essais sur la littérature québécoise, qui vient de se joindre à notre fondation à l'instar de l'auteur Paul-Émile Roy, récipiendaire du prix Richard-Arès et possédant plus d'une dizaine de publications à son actif, de Michel Leclerc qui a occupé notamment les fonctions de Directeur de Cabinet du ministre de la Justice, de Greffier adjoint du Conseil exécutif, de Greffier en loi de l'Assemblée nationale, de Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale, et de Directeur du Bureau des règlements au ministère de la Justice, de Patrick Simon, chercheur à l'Institut de Documentation et Recherches sur la Paix, de Fernand Couturier, professeur de philosophie allemande retraité de l'Université du Québec à Montréal, de Pierre Bonin, agent d'information, rédacteur relationniste et de chargé de communication retraité de la fonction publique montréalaise après 30 années de service, d'Alix Boucard, docteur en sociologie diplômé de l'Université de Montréal, de Mouloud Belabdi, universitaire et journaliste, qui a travaillé à la Radio algérienne et à Radio Canada international tout en collaborant à divers journaux et magazines, récipiendaire de la médaille d'argent de l'URTI (Université radiophonique et télévisuelle internationale) et du premier prix de poésie adulte de la ville de Gijon en Espagne, de Caroline Côté, formée en études littéraires à l'Université du Québec à Montréal, et ainsi de suite. Bref, la qualité est déjà au rendez-vous de l'édition en ligne tout comme elle l'est dans l'édition traditionnelle.

«Comment assurer les droits d'auteur?» demandez-vous. Les droits d'auteur sont tout autant assurés dans l'édition en ligne que dans l'édition traditionnelle. C'est mal connaître l'édition en ligne que de penser qu'elle menace ou n'assure pas l'auteur de ses redevances sur ses droits d'auteur et un contrôle adéquat des ventes et des copies illégales. Un livre publié en ligne est même davantage protégé qu'un livre en bibliothèque. Le lecteur peut emprunter et photocopier ou numériser à sa guise tout livre soumis au prêt en bibliothèque. Or, dans le cas de l'exemplaire numérique publié en ligne, on peut empêcher l'ouverture du fichier par un tiers et son impression sur papier pour en contrôler la reproduction et la diffusion illégale. L'idée qu'un livre numérique peut être reproduit indéfiniment et sans contrôle est fautive et désuète. On ne peut pas non plus associer le contrôle des droits d'auteur des exemplaires numériques édités en ligne avec les problèmes de piratage internet de l'industrie de la musique. Enfin, dans le cas de l'exemplaire papier disponible en ligne, la protection est la même que celle de l'exemplaire papier disponible en librairie traditionnelle.

Questionner les droits d'auteur c'est aussi mal connaître ce qui distingue notre fondation dans le monde de l'édition en ligne : nos auteurs conservent leurs droits d'auteur. Ils nous accordent seulement une licence d'édition, tel que recommandé par l'UNEQ dans son contrat type d'édition. Autrement dit, nous n'exigeons pas de l'auteur qu'il nous cède ses droits d'auteur pour l'éditer, contrairement aux éditeurs traditionnels avec lesquels l'UNEQ se bat pour faire reconnaître son point sur le sujet. Nous avons accepté la proposition de l'UNEQ dès le départ parce qu'il nous est aisé de comprendre la position des auteurs : nous sommes nous-mêmes un regroupement d'auteurs. La Fondation littéraire Fleur de Lys est le seul éditeur en ligne fondé et géré entièrement par des auteurs. Et son statut d'organisme sans but lucratif est le choix de ses auteurs.

Outre la proposition de l'UNEQ, la principale raison pour laquelle nous n'exigeons pas la cession des droits d'auteur est simple : nous voulons que nos auteurs puissent poursuivre leurs démarches auprès des éditeurs traditionnels avec leurs œuvres même si ces dernières sont en ligne sur notre site. Nous devons agir de la sorte car si l'auteur nous cède ses droits sur son œuvre, il ne peut plus espérer intéresser un éditeur traditionnel qui exigera de lui la cession de ses droits d'auteur. Voilà un bel exemple de complémentarité de l'édition en ligne et de l'édition traditionnelle qui a déjà profité à quelques-uns de nos auteurs. C'est le cas notamment de Mireille Bisson dont nous avons publié le premier roman avant d'intéresser les Éditions Septentrion avec son deuxième roman alors que nous travaillions à la mise en page de ce dernier. Madame Bisson a donc pu rompre son contrat avec nous pour accepter l'offre de cet éditeur traditionnel :

<http://manuscritdepot.com/a.mireille-bisson.html>

<http://www.septentrion.qc.ca/catalogue/auteurs.asp?DevID=582>

Notre contrat d'édition stipule que l'auteur peut rompre son contrat avec nous en tout temps sans aucun préjudice de quelque nature que ce soit s'il trouve un éditeur traditionnel pour son œuvre.

Le saviez-vous ? Votre comité d'étude sur l'édition en ligne le sait-il ? La ministre en est-elle informée ?

Mais la question la plus importante demeure, pour l'instant : **«Madame la ministre acceptera-t-elle d'accorder à notre fondation la subvention demandée pour notre projet «Initiation à l'édition» présenté dans le cadre du programme «Aide aux projets/Accueil» de son ministère?»**

Au plaisir,

Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys

CC L'Honorable Line Beauchamp, Ministre de la culture et des communications du Québec.